

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

# A D C

**ASSOCIATION DE DÉFENSE  
DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES**



**A**SSOCIATION DE **D**ÉFENSE DES **C**HÔMEURS-EUSES

- 2** Qui sommes nous ?
- 3** Statistiques des permanences
- 4** Permanences
- 6** Questions fréquentes
- 8** Activités
- 12** Perspectives et projets pour 2021
- 13** Fonctionnement de l'adc
- 14** Rapport financier
- 15** Comptes 2020
- 16** Coordonnées de l'ADC

## **QUI SOMMES NOUS ?**

L'Association de défense des chômeurs et chômeuses de Genève est une association sans but lucratif, une association faite par les chômeurs avec les chômeurs. Depuis 1977 l'ADC assure la protection et la défense, individuelle et collective, des intérêts des chômeurs et chômeuses, sans distinction d'origine sociale ou nationale, dans le cadre des intérêts de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. L'ADC se préoccupe de toutes les questions relatives au travail, au chômage et à la précarité.

## **UN RAPPORT ANNUEL DE PLUS ?**

Plus qu'une échéance administrative récurrente, le rapport d'activité annuel constitue un moment pour la mise en perspective des différentes facettes de nos activités, particulièrement pour cette année 2020 qui a vu une crise sanitaire bouleverser le fonctionnement du monde du travail et des systèmes de protection sociale avec une rapidité foudroyante. C'est ainsi une occasion de nous interroger sur notre mission et ses modalités, sur nos objectifs et ambitions et sur nos capacités de réalisation.

... SUBVENTIONNÉ  
... PAR LA  
VILLE DE GENÈVE



# STATISTIQUES DES PERMANENCES

Les permanences de l'ADC sont ouvertes du lundi au jeudi. Durant cette année 2020 marquée par la pandémie et les restrictions sanitaires et sociales, l'ADC n'a jamais suspendu cette activité de répondre aux besoins d'assistance et d'accompagnement. Les consultations ont été restreintes aux entretiens téléphoniques du 19 mars au 4 mai, puis elles ont graduellement pu reprendre et se maintenir tout le reste de l'année.

En 2020 l'ADC a enregistré 1728 consultations, soit en moyenne 144 personnes par mois. Cette moyenne mensuelle cache de grands écarts, entre 81 et 201 visites par mois. Le tableau suivant détaille la voie par laquelle les personnes sont orientées vers l'ADC.

VOIE D'ORIENTATION	
Office cantonal de l'emploi	28%
Bouche-à-oreille	44%
Flyers	5%
Internet	23%

## PROFIL DES CONSULTANTS

Parmi nos consultant.e.s, nous avons 47% de femmes et 53% d'hommes; 56% des personnes sont domiciliées en Ville de Genève, et 37% des personnes ont une charge de famille.

Les tableaux suivants détaillent la provenance géographique, la situation professionnelle, le niveau de formation, le statut légal et la répartition par classes d'âge de nos usagers.

Notons au sujet de la situation professionnelle de nos consultants que nous observons toujours davantage d'allers-retours entre l'emploi, le chômage et l'aide sociale, signe de l'augmentation de l'emploi atypique et précaire.

SITUATION PROFESSIONNELLE	
En emploi	21%
Au chômage	54%
Aide sociale	11%
Sans revenu	14%

PROVENANCE DOMICILE	
Ville de Genève	56%
Reste du canton	40%
Hors du canton	4%

STATUT LÉGAL	
Suisse	39%
Permis C	26%
Permis B	28%
Permis G	21%
Autres	5%

ÂGE	
18 à 25 ans	5%
26 à 50 ans	65%
51 à 65 ans	30%

NIVEAU DE FORMATION	
Scolarité obligatoire	32%
CFC et secondaire	33%
Université et Haute école	26%
Formation non reconnue en Suisse	9%

# LES PERMANENCES

## **LA CONSULTATION D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI**

---

Cette permanence a effectué 210 consultations en 2020, 40% de ces personnes sont orientées vers cette permanence par l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Si cette activité est devenue habituelle pour les associations du secteur, il est cependant nécessaire de rappeler que ce travail constitue un report de charges de l'OCE. Le report de charges est défini par le Collectif d'associations pour l'action sociale de Genève (CAPAS) comme «tout défaut de prise en charge relevant des responsabilités de l'État qui est transféré sur les associations, de manière explicite ou implicite, sans prise en compte des moyens leur permettant d'en assumer les conséquences».

De surcroît, ce report vers nos services, gratuits, tout comme ceux de Trialogue, s'effectue parallèlement aux onéreux cours de «Méthodologies de recherche d'emploi»

financés par l'assurance-chômage. Cela dit, l'activité d'accompagnement dans la recherche d'emploi par l'ADC constitue un travail bien différent de celui de l'OCE. Un temps conséquent est engagé pour une écoute active ainsi que pour l'explicitation du parcours et des projets professionnels de la personne. Cet engagement dans une approche biographique permet à chaque consultant de reprendre confiance dans ses propres capacités d'adaptation professionnelle et personnelle.

Durant cette année 2020, cette consultation a vu sa fréquentation baisser de 20% par rapport à 2019 en raison des périodes de semi-confinement et de l'arrêt de nombreux secteurs économiques, donc de l'arrêt des embauches et des postulations.

## **LA CONSULTATION JURIDIQUE**

---

Cette permanence accueille toutes les questions en matière de droit du travail, de

l'assurance-chômage, de l'aide sociale et de l'assurance-invalidité.

Les consultations enregistrées en 2020, toutes causes confondues, se chiffrent à 395. En 2020 cette consultation a vu sa fréquentation augmenter de 17% par rapport à l'année précédente. Deux effets expliquent cette augmentation, d'une part la multiplication des litiges en période de crise, d'autre part le renouvellement du personnel assurant cette activité suite au départ à la retraite de l'ancien titulaire du poste.

Parmi celles-ci, 7 causes ont été prises en charge avec élection de domicile à l'ADC; les dossiers en procuration concernaient pour 4 causes le droit du travail, pour 3 causes l'assurance-chômage.

## **LA PERMANENCE D'ORIENTATION SOCIALE**

---

Un nombre significatif de personnes, 279 en 2020, s'adressent à l'ADC pour des

démarches qui ne concernent pas directement la recherche d'emploi ou une action juridique.

Ces personnes ont souvent été renvoyées d'un bureau à un autre sans trouver de réponse à leur problème. Dans ces consultations il s'agit de démêler les séquences des différentes démarches professionnelles et sociales pour les orienter vers les approches appropriées.

Il peut s'agir également de personnes qui n'ont pas reçu une information suffisante sur les démarches à entreprendre lors de la fin de droit du chômage.

Cette consultation intervient pour ces demandes auprès des services étatiques: les services de l'assurance-maladie, des prestations complémentaires, des pensions alimentaires, des offices du logement, de la population, des assurances sociales ou de la formation professionnelle.

Il s'agit également de dossiers impliquant des collaborations avec le réseau associatif spécialisé dans d'autres domaines, comme les permis de travail, les discriminations de genre ou raciales, le droit du bail, le désendettement.

Cette consultation a également vu sa fréquentation augmenter de 40% par rapport à l'année précédente en raison de la crise sociale et économique induite par la pandémie de coronavirus.

### **L'ESPACE DE TRAVAIL SEMI-AUTONOME**

Une partie de l'activité d'accueil concerne l'espace où les personnes viennent travailler pour effectuer leurs recherches d'emploi, recherches internet, travaux d'impression et de numérisation.

Ce service a reçu 844 personnes en 2020 et il nécessite également un travail d'encadrement et d'assistance par l'équipe du secrétariat. Avec la digitalisation croissante des services et le manque d'ac-

compagnement par l'OCE dans les démarches électroniques que lui-même impose, nous constatons d'évidence une fracture numérique au sein de la population.

La plus grande partie du public de cet espace de travail, lequel était initialement destiné au travail autonome, induit une demande croissante d'assistance dans le maniement des ordinateurs et des démarches électroniques de recherche d'emploi. L'accueil de cette demande ne consiste pas juste à allumer les ordinateurs mais à fournir une véritable assistance.

Ce service a évidemment connu une baisse de fréquentation de 60% durant l'année 2020 en raison des mesures sanitaires qui ont contraint l'ADC à fermer cet espace durant plusieurs mois.

# PERMANENCES : QUESTIONS FRÉQUENTES

L'impact du coronavirus s'est beaucoup fait ressentir dans nos consultations juridiques et sociales, en matière de droit du travail, d'assurance-chômage et d'aides ponctuelles sur un grand éventail de conditions de vie.

Durant les mois de mars et d'avril, nos permanences ont surtout fait face à toutes les situations limites et atypiques qui, cachées le reste du temps, sont massivement remontées à la surface. Les personnes qui se trouvaient dans un système cadré, que ce soit le cadre du contrat de travail fixe, celui de l'assurance-chômage ou celui de l'aide sociale, n'ont dans l'ensemble pas eu trop de problèmes pour les fins de mois.

Par contre, toutes les personnes qui étaient à l'entrée ou à la sortie de l'un de ces cadres ont payé un lourd tribut à cette crise ainsi que les employés temporaires, sur appel, les faux-indépendants, les employés licenciés, les personnes

arrivant en fin de droit de chômage. C'est seulement plusieurs semaines après le début du lockout que des mesures fédérales ont été prises pour ces catégories.

De nombreuses questions en droit du travail n'avaient encore jamais été soulevées ni traitées dans la sphère juridique, complexifiant davantage la situation inédite qui a prédominé en 2020. Trois questions étaient récurrentes, à savoir :

- Quels sont mes recours envers mon employeur si ce dernier ne m'a pas soumis au régime des RHT alors que j'étais dans la catégorie qui pouvait en bénéficier?
- Mon employeur doit-il me payer mon salaire alors que j'ai été empêché de fournir ma prestation de travail en raison du coronavirus (fermeture des magasins essentiels et des restaurants, mise en quarantaine, garde de mes enfants pendant la fermeture des écoles, etc.).

- Mon employeur peut-il me licencier avec effet immédiat en invoquant pour seul juste motif le coronavirus?

Le coronavirus a eu pour effet de précariser une forte proportion de travailleurs. Plusieurs ménages se sont retrouvés avec uniquement 80% de leur salaire sur une période prolongée, causant une détresse financière pour des personnes qui n'avaient encore jamais vécu une situation de précarité.

La vague de licenciement conjoncturelle à la pandémie a mis en lumière la désinformation générale de la population concernant les obligations d'un assuré vis-à-vis de l'assurance-chômage, surtout quant à l'obligation de rechercher un emploi avant même l'inscription au chômage.

De très nombreux salariés, qui se sont retrouvés pour la première fois au chômage après des dizaines d'années de

service auprès d'un employeur, se sont vu pénaliser de plusieurs jours dans leur droit à l'indemnité sans même savoir qu'une telle obligation leur incombait et il y avait une forte demande pour faire opposition à ces décisions.

Depuis plusieurs années, nous observons un contraste entre les pratiques de l'OCE et les situations personnelles vécues par les assurés. En effet, la loi et les directives sont appliquées de manière rigide et uniforme, malgré le pouvoir d'appréciation du conseiller en placement et l'obligation de prendre en compte les circonstances du cas particulier avant de prononcer une sanction.

La situation pandémique a largement confirmé ce constat, dans la mesure où l'OCE n'a pratiquement pas adapté sa pratique au contexte actuel. Par exemple, alors que les magasins non essentiels et les restaurants étaient fermés du 2 novembre 2020 au 28 février 2021, les conseillers ORP exigeaient toujours 10 recherches d'emploi par mois pour les travailleurs de ces secteurs d'activité.

### **ACCUEIL D'ACTIVITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE**

L'ADC accueille habituellement des étudiants et des chercheurs qui s'intéressent aux problématiques sur lesquelles nous travaillons; cependant les circonstances de travail durant cette année ont empêché cette activité de liaison avec les sphères de la formation et de la recherche.



# ACTIVITÉS

## LES ACTIVITÉS COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

### LES GROUPES DE TRAVAIL

La plupart des groupes de travail thématiques ont subi l'impact des restrictions sanitaires et sociales et ont dans l'ensemble dû suspendre leurs projets d'activités publiques prévues pour l'année 2020.

Durant les premiers mois de l'année, le groupe de travail sur l'aide sociale a poursuivi son action notamment sur le problème des directives d'application de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle. Les observations portent sur des décisions apparaissant comme arbitraires ou inégalitaires, particulièrement en matière de contrat d'aide sociale et du supplément d'intégration, des sanctions, des prestations circonstanciées et de frais de formation. L'ADC a ainsi approché le Collectif d'associations pour l'action sociale et un courrier conjoint a été envoyé à la Direction de l'Hospice général demandant que les directives

d'application de la LIASI et du RIASI soient rendues publiques et accessibles. Ce courrier a été adressé à la Direction de l'Hospice général en février 2020 mais n'a pas reçu de réponse en 2020, certainement en raison des aléas de la crise.

Ce même groupe de travail a également pris connaissance du Rapport de la Commission chargée de la révision de la LIASI, commission présidée par M. Stéphane Rossini et dont le rapport a été diffusé en février 2020. Le processus de révision de la loi sur l'aide sociale a ensuite été suspendu par le Département de la cohésion sociale, certainement en raison des aléas de la crise.

### LE RÉSEAU SUISSE DES ASSOCIATIONS DE CHÔMEURS-CHÔMEUSES

Ce réseau, constitué en 2013 par neuf associations de six cantons, a pu maintenir une partie de ses activités. Il a ainsi mis sur pied une Journée nationale d'action contre le travail sur appel qui s'est

tenue le samedi 29 août 2020 à Berne. Cela fait trois ans que notre réseau mène une campagne pour une nouvelle réglementation du travail sur appel, rendue encore plus nécessaire que jamais. Durant cette crise, des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses sur appel se sont retrouvés.e.s sans travail et sans revenu, oubliés.e.s des employeurs, de la protection sociale et des mesures urgentes de la Confédération.

Cette journée a connu un relatif succès, une septantaine de personnes ont participé à une assemblée pour un échange d'expériences d'organisation et de résistance au travail précaire. La journée s'est poursuivie par une manifestation de rue qui a réuni plus d'une centaine de manifestants sur une grande place de la capitale. Les revendications de bannir le travail sur appel et de donner accès à la protection sociale aux employé.e.s sur appel ont été relayées dans plusieurs médias alémaniques et romands.

## LES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

### COMMISSIONS DU GRAND CONSEIL

Comme c'est le cas régulièrement pour les thèmes sur lesquels nous travaillons, l'ADC a été invitée à des auditions de commissions du Grand Conseil.

L'ADC a été entendue à la Commission des affaires sociales le 23 juin sur le projet de loi pour une rente-pont cantonale en faveur des personnes proches de l'âge de la retraite (PL 12567). Favorable à la rente-pont fédérale, votée en juin par le Parlement fédéral, l'ADC l'est également à ce projet cantonal de rente-pont qui prendrait en charge les personnes en fin de droit de chômage deux ans avant l'admission dans la prestation fédérale.

L'ADC a également été auditionnée par la Commission des pétitions le 5 octobre concernant la pétition P2086 déposée par le syndicat SIT et datant d'août 2019, qui conteste une directive interne de

l'OCE obligeant certaines catégories de chômeurs et chômeuses à produire 14 recherches d'emploi.

L'ADC avait soutenu cette pétition car selon notre expérience de terrain, cette directive avait pour seul effet, non de servir de tremplin pour l'emploi, mais de fabriquer un motif supplémentaire de sanctions, cette pratique de sanctions massives étant malheureusement devenue la principale politique menée par l'OCE pour combattre le chômage.

### PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ GENEVOISE D'ACTION SYNDICALE

L'ADC est depuis plusieurs années invitée comme « observatrice » aux réunions thématiques de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et plus particulièrement à celles de sa Commission emploi-chômage. Cette participation permet d'avoir des échanges de points de vue avec les syndicats sur nos thèmes de travail.

### LABEL 1+ POUR TOUS DU DSES

Notre association a créé un emploi pérenne fin 2017 pour lequel elle a engagé une personne en recherche d'emploi.

A ce titre le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) nous a décerné son « Label 1 + pour tous », label qui a été renouvelé en 2020.



## **LES ACTIVITÉS PONCTUELLES**

### **CRISE DU CORONAVIRUS**

---

La crise due au coronavirus a suscité un regain d'intérêt dans les médias et les milieux politiques pour les thèmes de l'emploi et du chômage, qui jusque-là ne suscitaient qu'un intérêt poli.

L'ADC a été sollicitée à de nombreuses reprises par les journalistes et les députés.e.s.

Ainsi notre juriste Karine Klopfenstein a participé à l'émission «On en parle» de RTS-La Première du 8 octobre 2020 consacrée aux questions du public sur le fonctionnement de l'assurance-chômage.

Plusieurs articles de presse se sont basés sur les informations recueillies auprès de l'ADC, notamment dans 20 Minutes, Le Courrier et l'Évènement syndical.

L'ADC a été contactée par un conseiller national pour la préparation de la

motion 20.3257, que celui-ci a déposée au Conseil national le 4 mai 2020. Cette motion porte sur l'extension de la réduction de l'horaire de travail, la désormais célèbre RHT, à plusieurs catégories de travailleurs qui en sont pour le moment exclus par la LACI.

Nous avons également été approchés par un député au Grand Conseil sur un sujet dont l'ADC se préoccupe publiquement et depuis plusieurs années, à savoir une croissance exponentielle des sanctions au chômage, que l'Office cantonal de l'emploi semble avoir érigée en principal outil de traitement du chômage.

À la suite de ces échanges, ce député a déposé trois questions écrites urgentes au Grand Conseil (QUE 1386 – QUE 1387 – QUE 1388) en guise de préambule à une motion.

Enfin, si en cette année particulière le cortège du 1<sup>er</sup> Mai, auquel l'ADC participe

traditionnellement, n'a pas eu lieu, l'ADC s'est jointe à une manifestation de rue intitulée «Pour une sortie de crise solidaire» qui s'est tenue le 19 décembre 2020 à l'appel des syndicats et de nombreuses associations.

## **LES ACTIVITÉS INTERNES**

### **LE PETIT-DÉJEUNER DU MERCREDI MATIN**

---

Le petit-déjeuner du mercredi matin est installé depuis plusieurs années comme un moment d'échange informel et convivial. Les consultations individuelles sont suspendues durant deux heures, pour échanger collectivement des connaissances et des coups de main, pour discuter de questions de société ou d'actualité, pour imaginer des projets participatifs.

En 2020 cette activité a évidemment été suspendue durant toutes les périodes de restrictions des contacts en raison de la situation sanitaire.

### **LES ACTIVITÉS DE FORMATION**

L'ADC a prévu d'organiser ponctuellement des journées de formation sur les problématiques que nous rencontrons, destinées au personnel et aux membres intéressés. Une première journée était prévue sur l'articulation du droit des migrations et des assurances sociales, les régimes applicables, les motifs du séjour et le type d'autorisation de séjour. Cette activité a également dû être renvoyée en raison de la situation sanitaire.

### **LES ACTIVITÉS CONVIVIALES**

Aucune des activités conviviales, organisées habituellement au cours de l'année, n'ont pu prendre place en raison de la situation sanitaire.



# PERSPECTIVES ET PROJETS POUR 2021

L'ADC entend toujours développer son activité d'accueil, d'accompagnement et d'intervention pour les personnes touchées par le travail précaire, le chômage et la fin de droits, dans les consultations individuelles comme dans le travail en réseau et dans les groupes de travail thématiques.

L'ADC poursuivra le travail de rendre visibles plusieurs problématiques souvent occultées par les stéréotypes et les représentations médiatiques sur le chômage, le sous-emploi, le travail précaire et l'aide sociale.

De nouveaux projets en gestation verront assurément le jour grâce à l'implication de nos membres et au vu des nouveaux besoins mis en lumière par la crise sociale induite par la pandémie.



# FONCTIONNEMENT DE L'ADC

## **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

L'ADC a tenu son Assemblée Générale statutaire le 25 juin 2020.

Cette assemblée a examiné le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport de l'organe de contrôle portant sur l'année 2019, puis débattu et voté le budget pour l'année 2020.

L'assemblée a également procédé à une révision des statuts sur deux points, retouches nécessaires pour la reconnaissance du statut d'utilité publique de l'ADC.

Enfin l'assemblée a élu un nouveau comité pour l'année 2020, et en son sein un président, un vice-président et une trésorière.

## **LE COMITÉ**

Les membres du comité élu.e.s le 25 juin sont:

Makram Abdessamad, président;  
Olivier Rey, vice-président;  
Rosario Molins, trésorière;  
Monica Riquelme, Raphaël Roux, André Sungu et Gonzalo Perez de Guzman.

Au cours de l'année 2020 le comité s'est réuni à 11 reprises et la participation de ses membres a été bonne.

## **L'ÉQUIPE**

Le poste de secrétaire administrative et comptable, à 80%, est assumé par Josette Lemery. Le poste de coordinateur, à 70%, est assumé par Alexandre Baljovic, sociologue. En ce qui concerne le poste de juriste à 50%, l'équipe a eu le plaisir d'accueillir en son sein Karine Klopfenstein qui a repris à partir du 1er juin 2020 le poste de juriste, occupé par Pierre-Alain Greub jusqu'en avril, celui-ci ayant atteint l'âge donnant droit à l'AVS.

## **REMERCIEMENT**

Nos remerciements vont à Monsieur Sivakumar Reddy qui assure bénévolement la maintenance de notre site internet, ainsi qu'à Monsieur Yves Girardin qui, pour une dernière saison en 2020, s'est chargé bénévolement de la maintenance de notre réseau informatique.

# RAPPORT FINANCIER

## **RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2020**

Cette année encore, l'ADC a pu réaliser correctement les activités pour lesquelles elle a été fondée. Sa situation financière n'a suscité aucune inquiétude.

### **RECETTES**

Les recettes se sont élevées à Fr.251'088.25 par rapport à un budget de Fr. 246 872.-, soit un dépassement positif de Fr. 4'216.-.

La Ville de Genève a renouvelé sa confiance à l'ADC par une subvention de Fr. 210'000.00 et des locaux mis à sa disposition gracieusement, représentant la somme de Fr.23'872.-

Les cotisations des membres ont été de Fr.3'640.-

L'ensemble des dons des communes d'Anières, de Bardonnex, de Bellevue, de la ville de Carouge, des communes de Cartigny, de Collonge-Bellerive, de Confignon, des villes du Grand-Saconnex, de Meyrin, d'Onex, de la commune de Vandoeuvres ainsi que de la ville de Veyrier a été de Fr.12'490.-

Les autres recettes résultant des ventes de boissons, du service juridique et des photocopies ont rapporté la somme de Fr.1'086.25.

### **CHARGES**

Le total des charges était de Fr. 238'721.64 par rapport à un budget de FR.251'022.-, soit une économie budgétaire de Fr.12'600.36. Ce résultat est dû au fait que plusieurs dépenses prévues n'ont pas été réalisées à cause de la pandémie, notamment dans le domaine des formations et manifestations.

Ainsi, l'exercice s'est terminé par un excédent de Fr.12'366.61. Toutefois, cet écart positif a été annulé par une provision de Fr.13'049.- à restituer au subventionneur. En effet, la ville de Genève approuve un solde de liquidité couvrant les dépenses des trois prochains mois. Toute différence doit lui être restituée.

En raison de ce qui précède, le résultat final de l'année était un déficit de Fr.682.39.

### **BUDGET 2021**

Le budget de l'année 2021 prévoit un total de recettes sensiblement similaires à celui de 2020, soit Fr.250'372.-

Les dépenses de Fr.261'852.- seront sensiblement supérieures aux recettes car l'on prévoit que l'ADC sera plus sollicitée cette année qu'en 2020. Le déficit prévu est de Fr.11'480.-

# COMPTES 2020

ACTIFS	31.12.20	31.12.19
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Liquidités	101 768.48	64 306.93
Actifs transitoires	1 638.00	2 844.75
<b>Total actifs circulants</b>	<b>103 406.48</b>	<b>67 151.68</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Machines et appareils	1.00	267.36
Mobilier	1.00	1.00
Informatique	1.00	303.90
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>3.00</b>	<b>572.26</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		
<b>PASSIFS</b>		
<b>FOND ÉTRANGERS</b>		
Charges à payer	28 548.97	5 230.04
Part de subvention à restituer	13 049.00	0.00
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>41 597.97</b>	<b>5 230.04</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Capital au 1er janvier	62 493.90	64 017.73
Excédent (déficit) de l'exercice	(682.39)	(1 523.83)
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>61 811.51</b>	<b>62 493.90</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>103 409.48</b>	<b>67 723.94</b>

PRODUITS D'EXPLOITATION	31.12.20	31.12.19
Subvention Ville de Genève (locaux)	23 872.00	23 872.00
Subvention Ville de Genève (financière)	210 000.00	210 000.00
Cotisation des membres	3 640.00	4 220.00
Recette juridique	47.30	500.00
Donations diverses	12 490.00	3 204.00
Allocation de retour d'emploi (ARE)	0.00	157.25
Vente de boissons, photocopies et divers	1 038.95	1 356.80
Autres produits	0.00	1 628.90
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>251 088.25</b>	<b>244 938.95</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Charges de personnel	197 534.02	201 739.95
Charges des locaux	23 872.00	23 872.00
Formation et manifestations	2 805.00	5 539.20
Charges d'administration et d'informatique	10 089.36	12 405.10
Entretien du matériel et des locaux	2 562.60	1 203.90
Frais de promotion et de représentation	934.25	827.90
Impôts et taxes	181.85	0.00
Amortissement	569.26	590.33
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>238 549.24</b>	<b>246 178.38</b>
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat financier	(198.60)	(284.40)
<b>Résultat hors exploitation</b>	0.00	0.00
Résultat exceptionnel (dissolution de provision)	26.20	0.00
<b>Résultat avant variation des fonds affectés</b>	12 366.61	(1 523.83)
Attribution (produits des fonds)	0.00	0.00
Utilisation (charges des fonds)	0.00	0.00
<b>Résultat avant restitution aux subventionneurs</b>	12 366.61	(1 523.83)
Part à restituer aux subventionneurs	13.049	0.00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>682.39</b>	<b>(1 523.83)</b>

# ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CHÔMEUSES ET DES CHÔMEURS

## COORDONNÉES

---

**ADC**

**RUE SAINT LAURENT 8**

**1207 GENÈVE**

**TÉL : +41 (0) 22 700 50 60**

**HTTPS://ADC-GE.CH**

## HORAIRES

---

**DU LUNDI AU JEUDI (FERMÉ LE VENDREDI)**

**DE 9H00 À 13H00 ET DE 13H30 À 17H30**

**CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS**

## FAIRE UN DON

---

**POUR SOUTENIR NOTRE ACTION, VOUS POUVEZ NOUS ADRESSER UN DON**

**CCP 12-10958-0**

**IBAN CH13 0900 0000 1201 0958 0**



ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CHÔMEURS-EUSES